



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES DE RTL GROUP
DU 20 AVRIL 2011

PROJET DE RESOLUTIONS

1. Rapports du Conseil d'administration et des réviseurs d'entreprises agréés
(Ne requiert pas de résolution)

2. Approbation des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2010

2.1 Approbation des comptes sociaux 2010

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, du bilan, du compte de profits et pertes et de l'annexe ainsi que du rapport du réviseur d'entreprises agréé, approuve dans toutes leurs parties les comptes annuels sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

2.2 Approbation des comptes consolidés 2010

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion consolidé du Conseil d'administration, du bilan consolidé, du compte de profits et pertes consolidé et de l'annexe ainsi que du rapport des réviseurs d'entreprises agréés aux comptes consolidés, approuve dans toutes leurs parties les comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

3. Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice 2010 de 364.270.679,-EUR (trois cent soixante-quatre millions deux cent soixante-dix mille six cent soixante-dix-neuf euros), des pertes reportées au 31 décembre 2010 de 4.053.487,- EUR (quatre millions cinquante-trois mille quatre cent quatre-vingt-sept euros) et de la prime d'émission de 5.723.133.834,- EUR (cinq milliards sept cent vingt-trois millions cent trente-trois mille huit cent trente-quatre euros) l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, et conformément aux dispositions de l'article 28 des statuts, décide de distribuer un dividende d'un montant total de 773.071.270,-EUR (sept cent soixante-treize millions soixante et onze mille deux cent soixante-dix euros) à prélever sur le bénéfice de l'exercice 2010 ainsi que sur la prime d'émission.

L'affectation du résultat de l'exercice se présente dès lors comme suit :

Pertes reportées au 31.12.2010	EUR -	4.053.487,-
Prime d'émission	EUR	5.723.133.834,-
Bénéfice de l'exercice 2010	EUR	364.270.679,-
Dividende	EUR -	773.937.770,-
Actions propres – dividende non attribué (1)	EUR	866.500,-
Total bénéfice reporté (après affectation du résultat)	EUR	0,-
Prime d'émission (après affectation du résultat)	EUR	5.314.333.243,-

(1) sur base d'un nombre inchangé d'actions propres détenues le jour de la distribution, soit 173.300 titres

Le dividende brut attribué au titre de l'exercice 2010 aux titulaires d'actions se trouve ainsi fixé à 5,0 EUR par action, le dividende net s'élevant en principe, en l'état actuel de la législation fiscale, à 4,25 EUR par action.

Le dividende sera mis en paiement le 29 avril 2011 contre remise du coupon numéro 17 auprès des établissements bancaires suivants :

- au Grand-Duché de Luxembourg :
 - DEXIA B.I.L.
- en Belgique :
 - DEXIA Banque

4. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé

4.1 Décharge à donner aux administrateurs

L'Assemblée générale donne, par vote spécial, décharge pleine et entière aux administrateurs de leur gestion au cours de l'année 2010.

4.2 Décharge à donner au réviseur d'entreprises agréé

L'Assemblée générale donne, par vote spécial, décharge pleine et entière au réviseur d'entreprises agréé de sa mission au cours de l'année 2010.

5. Nominations statutaires

5.1 Renouvellement des mandats des administrateurs non-exécutifs

L'Assemblée générale prend acte de la venue à expiration à la présente Assemblée générale des mandats des administrateurs non-exécutifs en place et décide de renouveler pour une période d'un an, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2011, le mandat de Messieurs Günther Grüger, Siegfried Luther, Hartmut Ostrowski, Thomas Rabe, Jacques Santer, Martin Taylor.

5.2 Désignation d'un administrateur non-exécutif

L'Assemblée générale prend acte de la venue à expiration à la présente Assemblée générale du mandat de Monsieur Onno Ruding en qualité d'administrateur non-exécutif et décide de désigner comme administrateur non-exécutif pour une période d'un an, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2011 Monsieur James Singh, demeurant à CH-1806 St-Légier, 25 Chemin de la Baillaz.

5.3 Renouvellement du mandat de l'administrateur exécutif

L'Assemblée générale prend acte de la venue à expiration à la présente Assemblée générale du mandat de Monsieur Gerhard Zeiler en qualité d'administrateur exécutif et décide de renouveler son mandat pour une durée de cinq ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2015.

5.4 Désignation du réviseur d'entreprise agréé aux comptes statutaires et aux comptes consolidés

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé et des réviseurs d'entreprises agréés aux comptes consolidés venant à échéance au terme de la présente Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide de désigner pour une période d'un an, expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2011, la société Pricewaterhouse Coopers S.à.r.l. établie et ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400 route d'Esch, en qualité de réviseur d'entreprises agréé aux comptes statutaires et aux comptes consolidés.
